

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire  
Commune de Mézières-Lez-Cléry

## MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA REVISION ALLEGEE DU PLU DE MEZIERES-LEZ-CLERY

Par arrêté n° 2023-PLUIHD-002 du 12 avril 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Mézières-Lez-Cléry, qui se déroulera pour une durée de 36 jours du 5 Mai 2023 au 9 Juin 2023 inclus.

Madame Martine RAGEY, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie de Mézières-Lez-Cléry, 36 Rue du Bourg, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Le lundi de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 11h30 en mairie de Mézières-Lez-Cléry.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : <https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-de-mezieres-lez-clery/> ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.

Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à [pluihd@ccterresduvaldeloire.fr](mailto:pluihd@ccterresduvaldeloire.fr) ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.

Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie de Mézières-Lez-Cléry :

- Le vendredi 5 mai de 9h30 à 12h00
- Le lundi 22 mai de 15h00 à 17h30
- Le vendredi 9 juin de 14h00 à 16h00

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.

Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

